

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Vous envisagez de réaliser des travaux,
- Le terrain concerné par votre demande fait partie d'une zone non desservie par le réseau collectif d'assainissement,
Quelle que soit la nature des travaux, consulter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui saura vous orienter et vous renseigner sur la procédure.

➔ Pour que votre projet puisse être validé, veuillez remplir et déposer le présent document et les pièces annexes demandées auprès du SPANC.

En l'absence de ces documents, votre dossier sera incomplet et ne pourra pas être instruit.

Votre projet sera étudié en deux temps :

- 1 - le contrôle de conception

Votre dossier complet est réceptionné par le SPANC. Il est traité sous 15 jours puis suit un circuit de validation.
L'avis SPANC validé vous est ensuite transmis par mail ou par courrier.

- 2 - le contrôle de réalisation des travaux sur site **avant remblaiement**

Vous avez pris RDV avec le SPANC avant le début des travaux pour le contrôle.

Le SPANC se rend sur place et effectue son contrôle, le rapport est établi sous 15 jours puis suit un circuit de validation.

L'avis SPANC validé vous est ensuite transmis par mail ou par courrier.

PROPRIETAIRE

Vous êtes un particulier

Vous êtes une personne morale

Nom ou dénomination :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse mail :

LOCALISATION ET REFERENCE DU PROJET

Commune :

Adresse du projet :

Section cadastrale : N° de parcelle(s) :

Création d'un assainissement non collectif lié à une construction neuve ou modification d'un bâtiment existant

Certificat d'Urbanisme

Permis d'aménager

Permis de Construire

Déclaration Préalable de travaux

Réhabilitation hors demande d'urbanisme (PC ou DP) d'une installation mise en service le :

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Type de résidence : Principale Locative Secondaire

Logement	N°1	N°2	N°3
Nombre de pièces principales			
Nombre d'habitants réguliers			
Nombre EH (par logement)			
TOTAL EH (si un seul assainissement)			

- Restaurant nombre de repas par semaine : Nombre d'équivalent habitant (si connu) :
- Hôtel nombre de chambres : Nombre d'équivalent habitant (si connu) :
- Habitation sur exploitation agricole (Traitement conjoint d'eaux usées domestiques et d'effluents agricoles peu chargés)
- Autres (préciser) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface de l'unité foncière (ensemble de parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire) : m²

Contrainte de surface : Oui Non

Alimentation en eau potable :

- Réseau public
- Alimentation privée : source puits

ETUDE DE CONCEPTION DE L'ASSAINISSEMENT

Nom du concepteur (bureau d'étude) :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT

Nom de l'installateur :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

DEFINITION DE LA FILIERE

FILIERE CLASSIQUE :

Prétraitement :

Fosse toutes eaux Volume :m³

Traitement:

Tranchées d'épandage :

Longueur (ml) =; soit tranchée(s) x ml

Profondeur (m) =

Largeur (m) =

OU

Filtre à sable vertical non drainé :

Longueur:m, Largeur:.....m

OU

Filtre à sable vertical drainé :

Longueur:m, Largeur:.....m

FILTRE COMPACT (Marque – Modèle et capacités en EH) :

- MICROSTATION** (Marque – Modèle et capacités en EH) :
- FILTRE PLANTE DE ROSEAUX** (Marque – Modèle et capacités en EH) :
- AUTRE** :
- Poste de relevage** : Oui Non **Intégré** : Oui Non
- Ventilation primaire du prétraitement**: Oui Non
- Ventilation secondaire du prétraitement**: Oui Non

EVACUATION DES EAUX TRAITEES

- Rejet vers le milieu hydraulique superficiel ⁽¹⁾**
- Fossé communal ⁽¹⁾, commune de :
.....
- Fossé départemental ⁽¹⁾
- Fossé privé ⁽¹⁾ appartenant à :
.....
- Fossé privé sur ma propriété
- Cours d'eau :
.....
- Tranchées(s) d'infiltration**
- Longueur (ml) =; soit tranchée(s) x ml
- Profondeur (m) =.....
- Largeur (ml) =
- Autre** :

(1). : solution d'évacuation soumise à autorisation écrite de la commune, du Département, de Grand Bourg Agglomération ou acte notarié de servitude si propriétaire privé.

Cadre réservé à l'administration	Pièces à déposer au Service du SPANC exerçant sur la commune où seront réalisés les travaux
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- La présente demande de mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif</p> <p>- Une étude à la parcelle (étude de filière + étude de sol)</p> <p>- Autorisation de rejet/servitude du propriétaire du fossé (Commune, Conseil Départemental, privé...)</p> <p>- Un plan masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sur lequel devra obligatoirement figurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitation, les bâtiments ou constructions annexes. - Les sorties d'eaux usées de l'habitation et canalisations de collecte. - Le dispositif de prétraitement et la ventilation secondaire associée. - Le dispositif de traitement et le cas échéant le principe d'évacuation des effluents traités. - Les plantations d'arbres, arbustes ou haies, existantes ou projetées. - Les espaces de circulation, les terrasses ou espaces imperméabilisés. - Le dispositif d'évacuation des eaux pluviales, les puits de captage, forages, cours d'eau, mares et fossés. <p>- Pour les permis de construire, déclaration préalable de travaux :</p> <p>Un plan d'aménagement intérieur de chaque étage de l'habitation à l'échelle, avec les surfaces de chaque pièce.</p>

MONTANT DES REDEVANCES

Les tarifs d'intervention de Grand Bourg Agglomération ont été fixés comme suit :
(Délibération N°DB.2018.050 du Bureau, séance du 26 mars 2018)

Contrôle de conception du projet : 62,00 € HT
Contrôle de réalisation des travaux : 145,00€ HT

Je soussigné (e)....., demeurant à
atteste avoir pris connaissance des points suivants:

- **Mon installation d'assainissement individuel ne devra être réalisée, conformément à la réglementation en vigueur, QU'APRES AVIS FAVORABLE du représentant de Grand Bourg Agglomération : validation ECRITE de la conception du projet.**

- **J'informerai le SPANC 72h00 minimum AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX afin que le contrôle de réalisation du dispositif d'assainissement non collectif puisse être effectué OUVRAGES DECOUVERTS.**

- Je m'engage à payer le prix des contrôles de conception et de réalisation de mon dispositif d'assainissement non collectif dès réception des factures.

DATE :

SIGNATURE:

Coordonnées du SPANC :

Adresse Postale :

Grand Bourg Agglomération
3 Avenue d'Arsonval - CENORD
CS 88000
01008 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél. 04.74.24.75.15

Accueil physique et téléphonique :

Direction du Grand Cycle de l'Eau
Régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement
3 Rue Joseph Mandrillon
01000 BOURG EN BRESSE
Tél : 04.28. 02. 18. 26
spanc@grandbourg.fr

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la **Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992**. Il est encadré par **l'arrêté du 7 septembre 2009** modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par **l'arrêté du 27 avril 2012** relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

www.grandbourg.fr

3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 / 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13